

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRODUITS ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME ESHOP

1. PREAMBULE

La plate-forme eShop (ci-après « **la Plate-Forme** ») est un portail figurant sur le site accessible à l'URL www.hoffmann-group.com (le « **Site** »), par lequel chaque client agissant à titre professionnel et ayant créé un compte utilisateur (le « **Client** ») peut acquérir les outils et accessoires d'outillage commercialisés par la société Hoffmann France - Zone Industrielle Herdlach- 1 Rue Gay Lussac - 67410 Drusenheim – France immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 950 622 878, vendeur et exploitant de la Plate-Forme (ci-après « **le Vendeur** »).

Toute acquisition par un Client doit être conforme à la législation applicable, et être précédée par l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la Plate-Forme (les « **Conditions Générales eShop** »).

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Les Conditions générales eShop s'appliquent exclusivement à la vente des produits commercialisés par le Vendeur sur la Plate-Forme (les « **Produits** ») à tout Client. Les Conditions Générales eShop s'appliquent en sus des conditions générales de vente du Vendeur (ci-après les « **CGV** »). En cas de clauses contradictoires entre les CGV et les Conditions Générales eShop, ces dernières prévaudront pour les ventes sur le eShop.

2.2 Les Conditions Générales eShop prévoient notamment les conditions d'achat, de paiement et de livraison des Produits commandés par le Client. Le Client peut se reporter à la description de chaque Produit figurant sur la Plate-Forme afin d'en connaître les caractéristiques essentielles.

2.3 La passation d'une commande de Produits sur la Plate-Forme emporte, de la part du Client, l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales eShop, dont le Client déclare avoir pris intégralement connaissance. Les Conditions Générales eShop sont mises à la disposition des Clients sur la Plate-Forme et le Site où elles sont directement consultables et peuvent également lui être communiquées sur simple demande par tout moyen.

2.4 Les Conditions Générales eShop sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du Client, et notamment dans ses conditions générales d'achat. En cas d'incompatibilité entre les clauses figurant dans les conditions générales du Client et les Conditions Générales eShop, par dérogation à l'article 1119 alinéa 2 du Code Civil, les parties conviennent que les clauses figurant dans les Conditions Générales eShop devront prévaloir.

2.5 Les Conditions Générales eShop sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Vendeur et le Client concerné.

2.6 Lorsque le Client est une centrale d'achats, il conclut avec le Vendeur au nom et pour le compte de ses adhérents. Si pour une raison quelconque, la centrale d'achats cesse d'agir au nom et pour le compte de ses adhérents pendant la durée de la relation commerciale, chacun de ses adhérents reste alors tenu par les termes des Conditions Générales eShop jusqu'à l'expiration de son terme, comme s'il l'avait lui-même conclue.

2.7 Les Conditions Générales eShop sont révisables à tout moment, étant entendu que toute version nouvelle prendra effet à la date de sa réception par le Client, qui en sera informé par tout moyen écrit à la discrédition du Vendeur.

3. PRODUITS ET DISPONIBILITÉ

3.1 Le prix et les caractéristiques essentielles de chaque Produit sont décrits dans une fiche technique figurant sur la Plate-Forme et éditée, selon le cas, par le Vendeur ou ses fournisseurs. Cette fiche technique est susceptible de comporter des descriptions, photographies et graphismes qui ne sont communiqués qu'à titre illustratif et peuvent être modifiées/mises à jour à tout moment sur la Plate-Forme par le Vendeur.

3.2 Les offres de Produits et de prix sont valables tant qu'elles sont visibles sur la Plate-Forme, dans la limite des stocks disponibles chez le Vendeur et ses fournisseurs, sauf en cas d'opérations spéciales dont la durée de validité est spécifiée sur la Plate-Forme.

3.3 Le fait pour le Vendeur de présenter des Produits sur la Plate-Forme ne constitue pas une obligation de commercialisation, et ce notamment en cas de rupture de stock, d'indisponibilité des Produits ou d'impossibilité de procéder à la commercialisation desdits Produits, qu'elle qu'en soit la raison. Des informations sur la disponibilité des Produits sont communiquées au Client au moment de la passation d'une commande à titre purement indicatif (sous réserve de toute erreur de stock, commande simultanée ou détérioration de produit).

3.4 Dans le cas où un ou plusieurs Produit(s) seraient indisponible(s) à la suite de la passation d'une commande, le Vendeur informera le Client par écrit du délai d'attente quant à la réception du produit momentanément indisponible. Dans cette hypothèse :

- le Vendeur pourra, avec l'accord du Client, proposer au même prix un produit de nature identique à celui initialement commandé ;
- le Client aura le choix d'attendre la disponibilité du ou des Produits manquants afin de recevoir la globalité de sa commande en un seul envoi ;
- le Client pourra annuler totalement la commande ; ou
- le Client pourra annuler la commande des Produits indisponible(s) et recevoir ainsi les autres Produits figurant dans la commande.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 Tout Client désirant pleinement bénéficier de la Plate-Forme et procéder à l'achat de Produits devra :

- disposer de la pleine capacité et agir à des fins strictement professionnelles ; si l'utilisateur de la Plate-Forme est le représentant d'une personne morale, il devra disposer des autorisations conférées par la personne morale qu'il représente dans le cadre de son activité professionnelle, selon les lois et règlements qui lui sont applicables, afin de pouvoir utiliser la Plate-Forme et représenter et engager la personne morale Client : ses coordonnées complètes devront être précisées ;
- créer son espace personnel sur la Plate-Forme en renseignant les différents champs du formulaire de création d'un compte (dénomination, numéro de RCS, nom/prénom du référent, adresse électronique valide, numéro de téléphone, etc.) ; les données ainsi fournies par le Client au Vendeur pour son enregistrement en tant que Client doivent être exprimées de façon précise et correcte ;
- confirmer son acceptation des Conditions Générales eShop et des CGV;
- confirmer son inscription.

4.2 L'accès au Site et à la Plate-Forme est possible à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette en se connectant au Site. L'utilisation du Site et de la Plate-Forme nécessite une connexion à internet haut débit et à internet mobile le cas échéant. Les Clients font leur affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication per- mettant l'accès au Site et à la Plate-Forme.

4.3 Lors de la création d'un compte avec courrier électronique, le Client est invité à choisir un nom d'utilisateur (qui ne peut- être une adresse mail ou un site internet) et un mot de passe, qui constitue la garantie de la confidentialité des informations qui seront contenues dans son compte. Aux fins de validation de l'inscription, le Vendeur adresse au Client, après vérification, un courrier électronique de confirmation à l'adresse email renseignée par ce dernier.

4.4 Chaque Client garantit la sincérité et l'exactitude des informations fournies pour les besoins de son inscription, s'engage à notifier au Vendeur toute modification ultérieure et garantit que lesdites informations ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Le Client peut modifier ses informations, identifiants et mot de passe à partir de son compte sur la Plate-Forme.

4.5 Le Client s'engage à ne pas divulguer ou transférer son compte, ses identifiants et mots de passe et est seul responsable de leur utilisation jusqu'à leur désactivation. Il doit informer immédiatement le Vendeur de toute perte ou utilisation non autorisée de son compte.

4.6 Le Vendeur se réserve le droit de supprimer le compte de tout Client qui aurait fourni des informations erronées, ou tout compte Client non actif depuis 18 mois.

4.7 Il est expressément rappelé que le Vendeur ne demande jamais et pour quelque raison que ce soit au Client de lui communiquer son Identifiant et son mot de passe, et que toute demande en ce sens devra être considérée comme une demande frauduleuse, ne pouvant pas engager la responsabilité du Vendeur en cas de dommage pour le Client.

5. COMMANDES

5.1 Tout Client désirant procéder à des achats de Produits en ligne sur la Plate-Forme devra :

- se connecter à son compte Client ;
- sélectionner les Produits qu'il souhaite commander dans son panier de Produits ;
- renseigner les différents champs du bon de commande Client ;
- confirmer son acceptation des Conditions Générales eShop et des CGV;
- confirmer son acceptation de la commande des Produits ;
- effectuer, le cas échéant, le paiement des Produits.

5.2 Sauf autorisation expresse du Vendeur, le Client ne pourra pas modifier sa commande après l'avoir validée, laquelle sera ferme et définitive. En cas d'annulation de la commande, les acomptes versés demeureront définitivement acquis au Vendeur à titre de dommages et intérêts conventionnels. En l'absence d'acompte, une somme correspondant à 30 % du prix total HT des Produits commandés sera acquise au Vendeur et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

5.3 Par dérogation au point 5.2 qui précède, aucune modification, annulation ou retour de commande ne pourra en aucune manière s'appliquer aux Produits configurables, spécifiques, hors-catalogue, sur mesure, parachevés, fabriqués ou en cours de fabrication à la demande, lesquels seront dans tous les cas facturés au Client. 5.4 Dès réception du paiement des Produits compris dans la commande, le Vendeur adressera au Client un courrier électronique de confirmation de sa commande à l'adresse email renseignée par ce dernier.

Le courrier électronique de confirmation de la commande résume les caractéristiques essentielles du/des Produit(s) commandé(s), le prix total, et tout autre élément pertinent. Cet email indiquera en outre un numéro de suivi de la commande du Client.

5.5 Pour lutter contre la fraude, le Vendeur ou ses prestataires de paiement ou de livraison peuvent être amenés à demander des justificatifs supplémentaires au Client ou prendre attaché avec ce dernier, au moment de l'acceptation et/ou de l'expédition de la commande. En cas de refus non justifié du Client de délivrer les informations et/ou justificatifs demandés, le Vendeur se réserve le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation.

5.6 Le Vendeur se réserve également le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande de tout Client qui aurait fourni des informations erronées, qui ne procéderait pas au paiement des Produits, avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait un niveau de commande anormalement élevé.

6. CONDITIONS TARIFAIRES

6.1 Les Produits sont commercialisés au tarif du Vendeur en vigueur figurant sur la Plate-Forme au jour de la commande, exprimé en euros hors taxes et hors frais.

Les tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil. Par ailleurs, les prix s'entendent sous réserve de modification liée à l'application des dispositions prévues à l'article R 543-247 du Code de l'Environnement, afférant à une contribution aux coûts d'élimination des éléments d'ameublement et du décret n° 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

6.2 Les éventuels frais de transport, de livraison, de traitement de la commande (port, emballage, confection du colis, services optionnels souscrits par le Client) et autres frais, intérêts et commissions sont indiqués dans le récapitulatif de la commande et sont établis en fonction du lieu et du mode de livraison sélectionnés par le Client, ainsi que du type de Produit et/ou de la quantité de Produits commandés par le Client.

6.3. Toute demande particulière du Client postérieure à la commande et engendrant des frais (emballage, transport, etc.) fera l'objet d'une facturation complémentaire au Client.

6.4 Lorsque les Produits ne sont pas réceptionnés par le Client et doivent être réexpédiés, des frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison supplémentaires peuvent être facturés au Client dans des conditions identiques à celles prévues lors de la commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Produits qui seraient commandés postérieurement à cette modification.

6.5 Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Produits dans des conditions prévues sur la Plate-Forme du Vendeur ou dans tout autre document qui serait communiqué au Client. Le Client reconnaît et accepte que les remises ne sont appliquées qu'à partir d'un montant de commande de 50 euros HT calculé sur la base des prix catalogues. En cas de tarif promotionnel, le Vendeur s'engage à appliquer ce tarif à toute commande passée durant la période de la promotion.

6.6 Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Produits sera immédiatement et automatiquement appliquée.

7. ECO-CONTRIBUTION

7.1. Afin d'assurer la collecte, le tri et l'élimination du mobilier, ainsi que des équipements électriques et électroniques en fin de vie, la Société a adhéré à l'éco-organisme officiel VALDELIA pour le mobilier et aux Ecosystèmes des filières DEEE pour les appareils électriques et électroniques.

7.2. Les prix indiqués sur la Plate-Forme n'incluent pas l'Eco-participation (article R 543-247 du code de l'environnement pour la partie mobilier et décret n°2005-829 relatif à l'élimination des déchets des appareils électriques et électroniques.) La valeur exacte de cette Eco-participation est consultable sur la Plate-Forme. Le prix des Produits concernés sera majoré de cette contribution sur factures. Le Client retrouvera toutes les informations concernant la collecte du mobilier sur le site www.valdelia.org et sur le site www.eco-systemes.fr pour la collecte des appareils électriques et électroniques.

7.3. L'identifiant unique **FR022501_05ECHO** attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la Société. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'Ecosystem.

7.4. L'identifiant unique **FR014166_10JUJT** attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EA (Déchets d'éléments d'ameublement), en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la Société. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Eléments d'Ameublement et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès de VALDELIA.

8. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

8.1. FACTURATION

Les Produits sont facturés de façon journalière. Sauf accord contraire et préalable entre les Parties, le Client accepte sans réserve de recevoir les factures émises par le Vendeur exclusivement par voie électronique. Sauf paiement en ligne ou accord exprès particulier, les factures sont payables a) comptant à la commande pour toute commande émanant d'un nouveau Client b) 30 jours suivant la date d'émission de la facture pour tout Client ayant un compte pour avoir déjà passé commande auparavant et ayant respecté le délai de paiement imparti ; en cas de retard de paiement avéré d'une facture, le paiement comptant pourra de nouveau être appliqué et maintenu à un Client enregistré, à la discrétion du Vendeur. En cas de paiement anticipé, un escompte de 0,5% par mois sera appliqué. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur calculés sur la base du montant TTC de la somme exigible impayée. Ces intérêts seront dus jusqu'au jour du règlement de la somme exigible, intérêts compris. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre le Vendeur et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement. Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

8.2 RETARD DE PAIEMENT / COMPENSATION

En cas de retard de paiement, le Vendeur se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Produits, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ;
- refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements ;
- imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l' exigibilité est la plus ancienne ;
- réduire, suspendre ou annuler les commandes de Produits en cours, 3 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par le Vendeur auprès du Client ;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 10% des sommes lui restant dues sur les Ventes de Produits, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

Le Vendeur pourra procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes qu'il pourra devoir, avec les dettes du Client à son égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées.

8.3 MODES DE PAIEMENT

Le Client reconnaît expressément que toute commande effectuée sur la Plate-Forme est une commande avec obligation de paiement, qui nécessite le paiement du prix des Produits dans les conditions susvisées.

La Plate-Forme utilise les solutions de paiement en ligne WORLDPAY et PAYPAL.

Les commandes peuvent être payées en ayant recours à l'un des modes de paiement suivants :

- Paiement en ligne en utilisant la solution WORLDPAY
- Paiement en ligne en utilisant la solution PAYPAL
- Paiement par virement. Le Client peut régler sa commande par virement bancaire. Lors de la commande, le Vendeur communiquera les coordonnées du compte sur lequel effectuer le virement, ainsi que la référence de commande à indiquer dans l'ordre de virement.

9. LIVRAISON DES PRODUITS

9.1. LIVRAISON

Les Produits peuvent être livrés uniquement dans les zones géographiques suivantes : France métropolitaine.

Dès confirmation de la commande par le Client, les Produits seront expédiés selon le mode, à l'adresse et dans le délai de livraison figurant dans le récapitulatif de commande adressé au Client avec la facture correspondante. Le Vendeur se réserve le droit de mettre en place, dans le cadre de commandes de volumes importants, des livraisons partielles dans des proportions conformes aux règles générales du commerce.

Le Client s'engage à cet égard à tout mettre en œuvre pour assurer la bonne réception des Produits au jour de la livraison. Le coût afférent à toute nouvelle livraison sera supporté par le Client. Par ailleurs, en cas d'erreur de livraison consécutif à la communication d'informations inexactes par le Client (lieu de livraison, accessibilité du lieu ou tout autre problème) entraînant la nécessité d'effectuer une nouvelle livraison, les frais y afférents seront facturés au Client. En cas d'accord préalable du Vendeur, le Client pourra procéder à l'enlèvement des Produits commandés au lieu indiqué par le Vendeur.

Sauf accord portant sur un délai ferme expressément conclu avec le Vendeur, les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif en fonction de la disponibilité des Produits commandés et des délais de livraison appliqués par les partenaires du Vendeur.

Les retards de livraison, pour autant qu'ils soient raisonnables, ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts ou pénalités quelconques. En cas de retard de livraison par rapport au délai contractuel éventuellement consenti par le Vendeur, et si des accords spéciaux stipulent des pénalités, celles-ci ne pourront en aucun cas dépasser 5% de la valeur HT du produit ou de la prestation retardée, et non de la totalité de la commande dont la livraison/réalisation est en retard, et seront libératoires et exclusives de toute indemnisation. Ces pénalités ne pourront être appliquées que si le retard provient exclusivement et directement du fait du Vendeur. Elles ne commenceront à courir qu'après une période de grâce d'une semaine calendaire.

9.2. CONFORMITE DE LA LIVRAISON

Le nombre et l'état apparent des Produits doivent être vérifiés par le Client au moment de la livraison.

Le Client doit inscrire les éventuels défauts apparents des Produits, les Produits éventuellement manquants ou autres avaries les concernant par des réserves claires, précises et complètes sur la lettre de voiture à remettre au transporteur chargé de la livraison. Le Client devra confirmer, et pourra éventuellement compléter, sa réclamation auprès du Vendeur par lettre recommandée avec avis de réception qu'il devra lui adresser dans un délai de 48 heures à compter de la livraison des Produits. En tout état de cause, le Vendeur ne sera tenu de reprendre et remplacer le cas échéant les Produits qu'en cas de démonstration par le Client d'une livraison de Produits non-conformes ou détériorés à la livraison et à condition que le Client respecte la procédure susvisée.

A défaut pour le Client de respecter la procédure susvisée, le Client sera présumé avoir renoncé à toute action à l'encontre du Vendeur et/ou du transporteur sur le fondement de non-conformité et avoir reçu les Produits conformes et en bon état. Le Vendeur n'acceptera en conséquence aucune réclamation de la part du Client sur ce fondement.

9.3. RETOURS SUR AUTORISATION

Tout retour pour un autre motif que le cas de non-conformité sera soumis à l'accord préalable et discrétionnaire du Vendeur.

Préalablement au retour, le Client devra obligatoirement demander au Vendeur une autorisation en lui adressant un formulaire de retour dûment rempli. Ce formulaire de retour sera mis à disposition du Client en ligne sur le lien suivant : <https://www.hoffmann-group.com/FR/fr/hof/conseils-et-assistance/retours/e/702217?tld=696>. Toute demande d'autorisation de retour, accompagné du formulaire rempli, devra être adressée au Vendeur par un moyen permettant de prouver sa date d'expédition et dans un délai maximum de 30 jours à compter de la livraison de la commande. En cas de validation de la demande de retour par le Vendeur, ce dernier mandatera son transporteur agréé et en informera le Client. Après avoir organisé le retour du colis, le Vendeur transmettra au Client, par courrier électronique, un bon de transport que le Client devra apposer sur le colis contenant le/les Produit(s). Aucun retour ne sera accepté sans un numéro d'autorisation et si la procédure susvisée n'est pas respectée.

Le Client devra remettre le/les Produits concernés par le retour au transporteur ainsi mandaté dans leur état et emballage d'origine et ce dans le délai indiqué sur le bon de transport. Seule une remise du/des Produits au transporteur faite par le Client dans les délais, en respectant la procédure susvisée et dans leur état et emballage d'origine pourra ouvrir le droit à un avoir correspondant au prix des Produits retournés déduction faite d'une décote fixée à 10 % du prix HT de ces Produits et des frais de transport. Tout retour de Produit dans un état détérioré et /ou sans emballage d'origine (hors cas avérés de non-conformité, garantie contractuelle ou légale du Vendeur) pourra être refusé par le Vendeur, ou, en cas d'acceptation du retour dans ces conditions par le Vendeur, ouvrira le droit à un avoir correspondant au prix des Produits retournés, déduction faite d'une décote librement fixée par le Vendeur en fonction de l'état de dégradation du Produit retourné à réception du retour.

En cas d'impossibilité pour le transporteur de récupérer le/les Produit(s) auprès du Client dans les délais, le Vendeur se réserve le droit de refuser d'émettre l'avoir et refuser tout retour ultérieur du/des Produit(s).

10. PROPRIÉTÉ ET RISQUES

10.1. RESERVE DE PROPRIETE

Par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est expressément convenu avec le Client que le transfert de la propriété des Produits livrés est suspendu jusqu'au paiement intégral et effectif du prix en principal, intérêts, taxes et tous frais accessoires, y compris en cas de livraison fractionnée. La remise des traites, de chèques bancaires ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement effectif à cet égard.

L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le Vendeur se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdits Produits après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les 8 jours de leur présentation.

Tant que les Produits n'appartiennent pas au Client, il lui est interdit d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de tolérance et pour les seuls besoins de son activité, le Vendeur autorise le Client à revendre les Produits. Le Client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les Produits et du droit que se réserve le Vendeur de revendiquer, entre leurs mains, soit les Produits litigieux, soit le prix.

Le Client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des Produits en réserve de propriété. Le Client devra faire figurer à l'actif de son bilan les Produits faisant l'objet de la réserve de propriété. Les Produits en instance de vente sont présumés impayés à concurrence de la créance du vendeur selon la règle « premier entré, premier sorti » (FIFO), i.e. que tout paiement par le Client sera affecté aux Produits les plus anciens et ce seront les Produits objet de la dernière livraison qui seront toujours considérés comme assortis de la réserve de propriété.

Nonobstant le fait que le Client ne disposera de la propriété des Produits qu'à compter du paiement effectif, le transfert des risques des Produits au Client interviendra dans les conditions prévues ci-après. Le Client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le Client avertit immédiatement le Vendeur par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, de saisie ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, le Client s'engage à participer à l'établissement d'un inventaire des Produits se trouvant dans ses stocks et dont le Vendeur revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les Produits livrés par le Vendeur, le Client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des Produits sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le Client.

10.2. TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits seront livrés aux charges, risques et périls du Client à compter de leur délivrance par le Vendeur, i.e. à compter de leur remise au transporteur ou de leur enlèvement par le Client.

Le Vendeur sera ainsi réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il aura remis les Produits au transporteur et que ce dernier les aura acceptés sans réserve, le Client ne disposant d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison ou défaut de conformité des Produits du fait de la livraison.

Le Client souscrira en conséquence tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises dont les risques ont été transférés.

11. GARANTIE CONTRACTUELLE

11.1. ETENDUE

La garantie contractuelle ne s'applique qu'aux Produits vendus par le Vendeur qui sont devenus régulièrement la propriété du Client. La garantie des Produits couvre la non-conformité des Produits à la commande et tout vice non apparent, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant imprépnes à l'utilisation. Sauf mention spécifique sur le descriptif des Produits, la garantie est limitée à douze mois à compter de la date de livraison des Produits concernés. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, performance non prévue ou négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure (telle que définie à l'article 12.1 des présentes). Au titre de cette garantie, la seule obligation incomptant au Vendeur sera, à son choix, et uniquement si les conditions d'applicabilité de cette garantie seront remplies, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné pour le Vendeur. Pour bénéficier de la garantie, tout Produit doit être, au préalable, soumis à la vérification du Vendeur dont l'accord est un préalable indispensable à la mise en œuvre de toute mesure tendant à procéder à la mise en conformité du / la suppression du vice affectant le Produit.

Par ailleurs, le Client devra fournir la facture correspondant au(x) Produit(s) pouvant bénéficier de la garantie. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client qui ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence de la non-conformité / du ou des vices dans un délai maximum de 48 heures à compter de leur découverte.

11.2. EXCLUSIONS

La garantie contractuelle du Vendeur ne se substitue pas à la garantie légale des vices cachés. L'échange ou les réparations faites au titre de la garantie contractuelle du Vendeur ne peuvent avoir pour effet d'en prolonger la durée. En tout état de cause, la garantie contractuelle ne couvre pas :

- le remplacement des consommables (par exemple : piles, lames, embouts de vissage, limes, batterie..., cette liste n'étant pas limitative) ;
- l'usure normale des Produits liée à leur utilisation ;
- l'entretien incorrect des Produits vendus ;
- l'utilisation de pièces non assemblées ou non fixées conformément aux recommandations du Vendeur ;
- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Nous vous invitons à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits ;
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le Produit est destiné ;
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure,
- les interventions, les modifications et réparations réalisées sur le produit par des tiers ;
- les cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit ;
- les préjudices indirects, matériels ou immatériels, causés par les produits vendus.

Il est également précisé que l'application de la garantie n'ouvre droit à aucune indemnité, dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

11.3. ETENDUE TERRITORIALE

La garantie contractuelle est limitée aux achats de Produits réalisés en France métropolitaine.

12. DISPONIBILITÉ DU SITE

12.1 Le Vendeur s'efforce d'assurer l'accès et le bon fonctionnement de la Plate-Forme vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Le Vendeur ne peut cependant exclure que l'accès et le fonctionnement du Site et de la Plate-Forme soient interrompus notamment en cas de force majeure (telle que définie à l'article 12.1 des présentes), de dysfonctionnements des équipements ou du réseau internet des Clients, de défaillance des opérateurs de télécommunication, d'interruption de fourniture d'électricité, d'utilisation anormale, illicite ou frauduleuse de la Plate-Forme par un Client ou un tiers, de décision des autorités compétentes, ou pour tout autre motif.

12.2 Le Vendeur se réserve également le droit d'apporter au Site et/ou à la Plate-forme toutes les modifications et améliorations de son choix liées à l'évolution technique ou au bon fonctionnement.

12.3 Les interruptions générales et temporaires de la Plate-Forme seront, dans la mesure du possible, notifiées via la Plate-Forme avant qu'elles n'interviennent, sauf lorsque ces interruptions ont un caractère d'urgence.

13. RESPONSABILITÉ

13.1 La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, les évènements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, grèves, guerres, émeutes, insurrections, épidémies, pandémies, coupures de courant, cyber-attaques et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant le Vendeur d'exécuter convenablement ses obligations.

13.2 Le Vendeur n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la livraison de Produits non-conformes ou défectueux ou de l'absence de livraison des Produits.

13.3 La vente de Produits et les Conditions Générales eShop étant conformes à la législation française, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation d'un autre pays dès lors que le Client effectue une commande de Produit à partir d'un autre pays.

13.4 En tout état de cause et dans tous les cas de retour, si la responsabilité du Vendeur devait être retenue, le montant de l'indemnisation due au Client ne pourra en aucun cas excéder le prix d'achat HT de la marchandise payée par le Client.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un Client à l'égard du Vendeur est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

14. IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Les cas d'imprévision susceptibles de donner lieu à l'application du régime légal prévu à l'article 1195 du Code civil, pour les opérations de Vente de Produits du Vendeur au Client soumises aux présentes Conditions Générales, sont limitativement définis comme suit :

- changement de circonstances économiques (augmentation du coût des composants, notamment) entourant la conclusion de la vente et affectant de façon significativement défavorable l'équilibre de celle-ci.

15. EXCEPTION D'INEXECUTION

15.1 Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

15.2 Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance. Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

16. SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Vendeur et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications et actions des Clients et du Vendeur. L'archivage de ces éléments est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable au sens de la réglementation applicable.

Chaque Client reconnaît la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatisés de la Plate-Forme et déclare renoncer à les contester en cas de litige.

17. DONNÉES PERSONNELLES

Pour davantage d'informations concernant l'utilisation de données à caractère personnel par le Vendeur, le Client est invité à se reporter à la Charte sur la protection des données (la «Charte»), consultable à tout moment sur la Plate-Forme et le Site à l'adresse URL suivante : <https://www.hoffmann-group.com/FR/fr/hof/hoffmann-group/protection-des-donnees/e/120372/>.

18. LIENS HYPERTEXTES

18.1 Les liens hypertextes disponibles sur la Plate-Forme peuvent renvoyer vers des sites tiers ou partenaires. Ils sont fournis uniquement pour la convenance du Client, afin de faciliter l'utilisation des ressources disponibles sur l'Internet. Si le Client utilise ces liens, il quittera la Plate-Forme et acceptera alors d'utiliser les sites tiers à ses risques et périls ou le cas échéant conformément aux conditions qui les régissent.

18.2 En tout état de cause, l'existence d'un lien hypertexte vers la Plate-Forme en provenance d'un site tiers ou sur la Plate-Forme vers un site tiers ou de partenaire ne saurait engager la responsabilité du Vendeur à quelque titre que ce soit et notamment quant à la disponibilité, aux contenus et aux produits et/ou services disponibles sur ou à partir de ce site tiers ou partenaire.

18.3 Le Client n'est pas autorisé à créer sur un site tiers un ou plusieurs liens hypertextes reliant à la page d'accueil du Site ou de la Plate-Forme ou vers sa page profil, sauf autorisation préalable et écrite du Vendeur.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

19.1 Le Vendeur est seul titulaire de tous les contenus présents sur la Plate-Forme et le Site, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, identité visuelle, base de données, structure du Site et de la Plate-Forme et tous autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations qui sont protégés par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

19.2 En conséquence, aucun des contenus du Site et/ou de la Plate-Forme ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par un Client ou par un tiers, quels que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable et écrite du Vendeur, et le Client est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

19.3 En outre, toute extraction, intégration, compilation, ou utilisation à des fins commerciales d'informations contenues dans les bases de données accessibles sur la Plate-Forme, ainsi que toute utilisation de logiciels, robots, systèmes d'exploration de données et autres outils de collecte de données est strictement interdite aux Clients. Le Vendeur concède toutefois aux Clients, sous réserve du respect par ces derniers des Conditions Générales, un droit non exclusif et non cessible d'accéder aux contenus présents sur la Plate-Forme et le Site dont il détient la pleine propriété, de les télécharger et de les imprimer dans le cadre d'une utilisation personnelle et non commerciale. Le Vendeur est susceptible d'être titulaire de droits propriété intellectuelle et/ou industrielle concernant les Produits vendus au Client. Dès lors que Client aurait connaissance d'une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle du Vendeur, il devra en informer immédiatement le Vendeur par écrit.

20. DUREE – SUSPENSION - RESILIATION

20.1 Les présentes Conditions Générales eShop sont applicables pour la durée de chaque opération de vente de Produits réalisée entre le Vendeur et un Client ou, le cas échéant, pour la durée des conditions particulières conclues avec un Client et en tout état de cause, pour ce qui est des conditions d'utilisation de la Plate-Forme, tant que le Client ne désactive pas son compte utilisateur sur ladite Plate-Forme.

20.2 Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'accès d'un Client au Site de façon permanente ou de façon temporaire, en cas de manquement par ledit Client à ses obligations résultant des présentes Conditions Générales eShop.

Par ailleurs, le Vendeur ou le Client pourra résilier les Conditions Générales eShop de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite :

- en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que visé à l'article 12.1 ;
- après avoir notifié l'autre partie en cas de manquement grave de celle-ci à ses obligations ou au titre des lois et règlements applicables, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours (lorsqu'il peut être remédié à ce manquement) suivant notification écrite indiquant la nature du manquement et la nécessité d'y remédier.

21. CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque Partie s'engage, tant en son nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre Partie ou toute information reçue ou obtenue d'une Partie dans le cadre des relations contractuelles établies.

Le présent engagement de confidentialité des Parties est valable à compter de l'acceptation par le Client des présentes et s'appliquera pendant une durée de deux (2) ans suivant la fin de la relation commerciale entre les Parties.

22. NOTIFICATIONS

22.1 Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, chaque partie élisant domicile en son siège social.

22.2 Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus.

22.3 Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

23. AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

23.1 Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales eShop était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

23.2 Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales eShop n'emportera en aucun cas renonciation.

24. MODIFICATION

24.1 Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le contenu ou la localisation du Site et de la Plate-forme et les présentes Conditions Générales eShop.

24.2 Toute utilisation de la Plate-forme ou commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales eShop emportera acceptation par chaque Client desdites modifications. La version la plus récente et en vigueur des Conditions Générales eShop sera toujours disponible à l'adresse suivante : <https://www.hoffmann-group.com>

24.3 Lorsque les modifications apportées aux Conditions Générales eShop seront considérées comme substantielles, celles-ci pourront être portées à la connaissance des Clients par courrier électronique et devront faire l'objet d'une acceptation par ces derniers lors de leur prochaine connexion sur la Plate-Forme.

25. LITIGES

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution de tout Contrat soumis au présentes Conditions Générales eShop, les Parties conviennent d'organiser une réunion physique ou virtuelle (par visioconférence ou conférence téléphonique) dans les huit (8) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'autre Partie.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

TOUTEFOIS, SI AU TERME D'UN DELAI DE QUINZE JOURS A COMPTER DE LA PREMIERE NOTIFICATION, LES PARTIES N'ARRIVAIENT PAS A SE METTRE D'ACCORD SUR UN COMPROMIS OU UNE SOLUTION, LE LITIGE POURRA ALORS ETRE ALORS SOUMIS AUX TRIBUNAUX DE STRASBOURG, AUXQUELS LES PARTIES CONFERENT COMPETENCE EXCLUSIVE, Y COMPRIS EN REFERE, NONOBSTANT L'APPEL EN GARANTIE OU LA PLURALITE DE DEFENDEURS.

26. DROIT APPLICABLE & LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales eShop et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.